

**DEMANDE D'AIDE AUX
AIDANTS
-ESSS 08422-**

~ Année 2020 ~

Vous pouvez bénéficier, sous condition de ressources, d'une « Aide aux aidants », pour vous aider à financer les frais de garde à domicile de l'aidé par une structure d'aide à domicile ou les frais d'accueil de jour pour l'aidé.

Cette aide extra-légale prise en charge par le service Action sanitaire et sociale est destinée à favoriser le répit des aidants familiaux qui assurent une assistance quotidienne auprès d'un parent et est valable pour l'année en cours.

1 - IDENTITE de l'AIDANT (Affilié à la MSA en santé, prestations familiales ou retraite)

N° de sécurité Sociale : <input type="text"/>	Affiliation à la MSA Provence Azur : <input type="checkbox"/> Droits ouverts en prestations familiales <input type="checkbox"/> Droits ouverts en maladie <input type="checkbox"/> Retraité(e) titulaire d'une retraite MSA à titre principal ou relevant de la MSA si la retraite est versée au titre de la LURA
---	---

MME M Date de naissance :/...../.....
 Nom – Prénom :
 Adresse :
 Code Postal : Ville :
 Téléphone fixe : Téléphone mobile :
 Mail :@.....
 Si changement dans votre situation personnelle ou professionnelle depuis votre dernière déclaration fiscale, merci de nous en préciser l'objet et la date :

Situation de famille : Marié(e) Vie maritale (joindre les 2 avis d'imposition) Célibataire Veuf (ve)
 Séparé(e) Divorcé(e) Pacsé(e)

2 - IDENTITE de l'AIDÉ

MME M Date de naissance :/...../..... N° de Sécurité Sociale :

Nom – Prénom :
 Lien de parenté de l'aidé avec l'aidant : Epoux (se) Pacsé(e) Ascendant(e)* Descendant(e)** Frère/sœur
 Situation : Retraité(e) Agricole Retraité(e) Non agricole
 Bénéficiaire de l'APA
 Handicapé ou invalide percevant une prestation liée au handicap ou à l'invalidité (AAH, PCH, pension d'invalidité catégorie 3, taux de reconnaissance du handicap égal ou supérieur à 80%)

*Ascendants : parents, grands-parents, arrières grands-parents
 **Descendants : enfants, petits-enfants, arrières petits-enfants

3- SOLUTION DE REPIT CHOISIE :

- Garde à domicile de l'aidé par une structure d'aide à domicile. Structure choisie :
- Accueil de jour pour l'aidé. Structure choisie :

4- CETTE DEMANDE EST A NOUS RENVOYER AVEC LES PIECES JUSTIFICATIVES SUIVANTES AU PLUS TARD LE 31/12/2020 :

SOIT PAR COURRIER : MSA PROVENCE AZUR – SERVICE ACTION SOCIALE – CS 70001 – 13416 MARSEILLE CEDEX 20
SOIT PAR INTERNET : PROVENCEAZUR.MSA.FR/MON ESPACE PRIVE/CONTACT & ECHANGES/TRANSMETTRE MES DOCUMENTS

- avis d'imposition 2019 sur les revenus 2018 des membres du foyer de l'aidant. En cas de changement récent de situation, les justificatifs de ressources de l'ensemble des membres du foyer (derniers bulletins de salaire, dernières attestations Pôle Emploi ou justificatifs des retraites).
- attestation du médecin traitant indiquant que l'aidant aide quotidiennement un parent et a besoin de répit OU notification d'AJPA (allocation journalière du proche aidant) ou d'AJPP (allocation journalière de présence parentale)
- notification APA ou justificatif de la situation de handicap ou d'invalidité de l'aidé.
- Justificatif du lien de parenté (livret de famille,...)
- RIB du bénéficiaire (si changement de coordonnées bancaires) ou de la structure
- Les factures acquittées au titre de 2020 et datant de moins de 6 mois seront ensuite à adresser au service Action Sanitaire et Sociale de la MSA **avant le 31/01/2021**.

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ÊTRE EXAMINÉ
TOUTE DEMANDE ET TOUTES PIECES JUSTIFICATIVES ENVOYÉES HORS DELAI FERONT L'OBJET D'UN REJET

5- ATTESTATION SUR L'HONNEUR :

La MSA Provence Azur se réserve le droit de vérifier l'exactitude des informations contenues dans cette déclaration.

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausse déclaration (article L 377.1 du code de la sécurité sociale – article L 441.1 du code pénal).

« *En foi de quoi, je confirme ma demande et atteste sur l'honneur l'exactitude de tous les renseignements portés sur cet imprimé* ».

A..... le

Signature :



MSA PROVENCE AZUR - Service Action Sanitaire et Sociale :

Nous contacter : Pôle seniors et personnes en situation de handicap
04 91 16 58 39

Nous connaître : provenceazur.msa.fr